

## Cyrille BISSETTE

Né le 9 janvier 1795, à Fort Royal (aujourd'hui, Fort-de-France), Cyrille Charles Auguste-Bissette est en réalité, malgré sa parenté illégitime, le neveu (du côté de sa mère) de la future impératrice française et épouse de Napoléon Bonaparte : Marie Josèphe Rose Tascher de La Pagerie, dite Joséphine de Beauharnais.

Cyrille Bissette a eu sa vie marquée par deux événements majeurs survenus durant le mois de janvier. En 1858, le 22 janvier, il décède à Paris. Il est âgé de 63 ans.

Fatigué, il s'est retiré de la vie politique après le coup d'Etat de Louis-Napoléon Bonaparte, en décembre 1851.

Trente-quatre ans plus tôt, le 5 janvier 1824, Cyrille Charles Auguste Bissette est condamné par la Cour royale de Fort-de-France au bannissement et aux travaux forcés. Ses deux complices présumés, Jean-Baptiste Volny et Louis Fabien, sont condamnés avec lui.

Leur crime ? Avoir diffusé, en décembre 1823, une brochure au titre évocateur, « *De la situation des gens de couleur libres aux Antilles françaises* ». Ce document imprimé à Paris, introduit secrètement en Martinique, est un véritable réquisitoire contre le système en vigueur. Son auteur anonyme réclame l'égalité des droits entre les Blancs et les gens de couleur libres, ou mulâtres.

Bissette et ses deux amis contestent l'avoir écrit et diffusé. En vain. Le jugement de leur procès en appel, une semaine plus tard, n'est pas plus clément. Ils doivent subir la marque au fer rouge, à savoir l'apposition à même la peau d'un fer chauffé à blanc formé des trois lettres « GAL » pour galères. Ils sont donc assignés aux galères, à savoir matelot sur les navires à voile, à perpétuité.

### **Condamné sévèrement pour un complot imaginaire**

En outre, ils sont déportés au fort de Brest. Les trois hommes, des mulâtres prospères honorablement connus, se pourvoient en cassation. Leur avocat, André Isambert, les défend devant la Cour royale de la Guadeloupe. Finalement, Bissette est banni pour dix ans des colonies françaises. Ses deux amis, Volny et Fabien, sont acquittés.

Ne pouvant revenir au pays natal, Bissette s'installe à Paris. Il y déploie dès sa libération en 1825 un activisme soutenu en faveur de l'abolition, notamment dans sa *Revue des colonies*. Epousant la même cause, Victor Schoelcher commence à être connu. Découvrant la réalité de l'esclavage lors de ses voyages au Guatemala et à Cuba en 1830, il dénonce cette barbarie dans la *Revue de Paris*.

Les deux hommes se fréquentent, s'apprécient, puis se brouillent. Au point que Schoelcher écartera Bissette de la commission qu'il préside pour préparer le décret d'abolition du 27 avril 1848.

Après l'abolition, des élections législatives se tiennent pour rédiger une constitution. Trois sièges sont dévolus à la Martinique. Le scrutin s'y tient en août. La liste des républicains est triomphalement élue. Bissette devance Pierre-Marie Pory-Papy, l'adjoint au maire de Saint-Pierre qui a décidé la libération de l'esclave Romain, injustement emprisonné le 20 mai précédent, et Schoelcher.

### **Un militant déterminé pour abolir l'esclavage**

L'élection de Bissette est annulée, en raison de sa condamnation pour faillite frauduleuse au cours du procès inique qu'il a subi en 1824. Finalement amnistié, il est réélu aux législatives de mai 1849, en s'alliant à un colon, le béké Auguste Pécul.

Il reste populaire chez les anciens esclaves, mais il est rejeté par les mulâtres, son propre groupe social.

Dans la première partie de sa vie, Bissette avait participé à la sévère répression des esclaves et marrons, lors de l'insurrection du Carbet d'octobre-novembre 1822. Une décennie plus tard, sévèrement condamné par la justice, il devient un combattant déterminé de l'interdiction du travail servile. Ses démêlés avec Schoelcher et son alliance avec Pécoul contribuent à le faire tomber dans l'oubli.

Ecarté de la Société française pour l'abolition de l'esclavage, il est aussi tenu à distance de la commission chargée d'élaborer le projet de décret. Deux instances qui accueillent son ennemi Victor Schoelcher à bras ouverts : « Il offrait son concours à la condition de mon exclusion partout où il peut être question de moi », clame-t-il. Nulle trace, donc, de Cyrille Bissette dans le décret d'abolition du 27 avril 1848. Le militant déçu croit tenir sa revanche en battant son adversaire aux élections législatives de 1849 en Martinique. Consolation d'autant plus maigre que Schoelcher l'emporte en Guadeloupe. Retiré de la politique en 1851, Bissette termine sa carrière comme simple greffier.

Après le 2 décembre 1851, Bissette, malade, entame sa retraite politique et l'antagonisme entre le bissétisme et le schoelchérisme s'estompe. De cette rivalité entre les deux abolitionnistes, c'est Victor Schoelcher qui émerge, puisque seul son nom sera retenu pour symboliser l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises des Antilles. Notons toutefois que, dans la commune martiniquaise de Schoelcher, un récent rond-point Bissette constitue l'un des rares lieux à rappeler son souvenir.

L'histoire retiendra néanmoins qu'il a été un précurseur ayant chèrement payé son engagement.

### **Cyrille Bissette, un F.: M.: engagé.**

Cyril Bissette est initié le 4 juillet 1828. Quelques loges avancées du GODF se penchaient cependant à cette époque sur la question de l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises, même si pour l'institution maçonnique « L'abolition de l'esclavage surviendrait en son temps. »

Dans le droit fil de son geste, le Grand Orient de France, par l'entremise de sa loge *Les Trinosophes*, permit encore à Bissette de prononcer en 1831 l'éloge funèbre de l'abbé Grégoire, initiateur de la première abolition de l'esclavage en 1794.

( Sources : Jean Marc Party / Jean Étèvenaux : Le souvenir napoléonien / Laure Dubesset-Chatelain : Géo )